



Légende
COMMUNE

- PRESCRIPTION LIN**
- Alignements à créer au titre du L151-23 du CU
 - Alignements boisés existants à protéger au titre du L151-23 du CU
 - Talus à protéger au titre du L151-23 du CU
- PRESCRIPTION PCT**
- Batiment pouvant changer de destination L151-11 du CU
 - Betoirie à protéger au titre du L101-2 du CU
 - Mare à protéger au titre du L101-2 et L151-23 du CU
 - Arbre à protéger au titre du L151-23 du CU
- PRESCRIPTION SURF**
- Immeuble à protéger L151-19 du Code de l'urbanisme (CU)
 - Emplacement réservé L151-41 du CU
 - Espace boisé classé L113-1 du CU
 - Verger à protéger L151-23 du CU
 - Secteur de risque lié aux présomptions de vides et indices de vides L101-2 du CU
 - Secteur de risque lié à l'expansion des ruissellements L101-2 du CU
 - Secteur de risque lié à une zone potentiellement inondable L101-2 du CU
 - Zone de vigilance liée aux inondations L101-2 du CU
- Zonage PLU**
- UR Zone Urbaine Résidentielle
 - Nm Secteur de zone Naturel de clos Masure
 - A Zone Agricole
 - Ah Secteur de zone Agricole de Hameaux
 - Am Secteur de zone Agricole de clos Masure

Numéro	VOCATION	BENEFICIAIRE	LARGEUR	SUPERFICIE (m²)
ER 1	Parking paysager Liaison piétonne arborée et aménagement hydraulique	Commune		2525
ER 2	Création d'aire de jeux	Commune		2090
ER 3	Création de bassins, seuil double et aménagement hydraulique	Commune	8	1740
ER 4	Création de liaison douce	Commune		160
ER 5	Protection de betoirie	Commune		912

DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME
PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNE D'AUZOUVILLE AUBERBOSC

Pièce 7.2 : PLAN DE DELIMITATION EN ZONES
PARTIE CENTRALE
Echelle : 1/2000e

ELABORATION du PLU prescrite le : 29/03/2013
 corrigée le : 19/12/2016
 approuvée le : 10/04/2018